

● **Mai et août 1770 :**

Abrégé du cayer des délibérations de l'Assemblée générale des communautés du pays de Provence, Aix, David, 1770 (délibération d'octobre 1770, p. 195).

Les procureurs du pays recevaient encore des plaintes sur les "grandes mortalités d'oliviers" depuis le traumatisme brutal de 1768 : sept communautés s'ajoutaient encore à leurs listes. Mais d'autres, une dizaine, faisaient état des "dommages inexprimables" dus aux orages dans les mois de mai et d'août 1770.

Dans la viguerie d'Aix : La Roque d'Anthéron, Châteauneuf-les-Martigues.
 Dans la viguerie d'Apt : Saint-Martin-de-Castillon, Cazeneuve, Rustrel, Viens.
 Dans la viguerie de Forcalquier : Céreste.
 Dans la viguerie de Seyne : La Bréole, Ubaye.
 Enfin, Sisteron.

● **Mai 1770 :**

AC Arles, BB 111, Lettre des consuls d'Arles à un ingénieur de Mornas, le 14 mai 1770.

En mai, les consuls d'Arles signalaient que les eaux du Rhône étaient "actuellement et depuis longtemps fort élevées" et qu'il fallait attendre qu'il soit dans son "lit ordinaire" pour entreprendre des travaux. C'est évidemment, ici, le type d'information difficilement interprétable : le lit ordinaire à cette époque pourrait ne pas l'être à une autre.

● **Août 1770 :**

ADBR, C 2095, Rapport du 19 août 1770.

Saint-Martin-de-Castillon fit faire un rapport précis, propriété par propriété, ensuite de l'orage du 14 août 1770. L'expert chargé de l'estimation écrivait : "Nous n'avons eu aucun égard aux terres en chanvre, à moins que les eaux eussent fait quelques fossés, rigoles ou ravins, ce qui est très rare" [...] ainsi, on a tout lieu de présumer que les terres ayant été si fort lavées et humectées par les eaux, eu égard au terroir très ardeux et penchant, il n'est pas possible qu'elles n'en aient emporté la graisse [le sol superficiel], puisqu'on voit les chaumes aplatis et pour ainsi colés contre le terrain, ainsi on ne peut connoître le dommage du terroir en général que dans deux ans". A l'issue de son épais rapport, l'expert donnait pourtant une estimation déjà très élevée : 69 189 livres, dont 3 429 pour les "fruits", 65 762 pour les fonds. Il y avait 2 508 cannes de murailles renversées, appréciées communément 10 sols la canne. Quatre ans plus tard, la communauté réclamait encore les 600 livres de secours qui lui avaient été accordées, mais qu'elle n'avait pas reçues. Elle donnait l'exemple de Viens qui avait eu droit à 5 000 livres et "qui n'avait pas plus de dommages".

AC Cavaillon, BB 24, délibération communale du 9 septembre 1770, fol. 108.

"Le quatorze du mois d'aoust dernier, le torrent du Coulon ayant débordé extraordinairement, aurait dégradé totalement le canal en bois qui porte les eaux du fuyant du moulin à bled de cette ville pour l'arrosage du quartier du Plan et autres circonvoisins".

AADB, C 2095, Minute du procès-verbal du 29 août 1770.

A Barles, on rappela les "éboulements" dont cette communauté avait été victime et l'on présenta un bilan de sa dégradation depuis le dernier affouagement [1731]. Les experts, mentionnant les "éboulements" de 1749 et de 1755 [en oubliant pourtant celui de 1708],

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



déclarèrent avoir trouvé *"cette partie du terroir couverte de gravier et dans un état inculte, à l'exception de quelques coins de terre dont le revenu ne peut être que d'une modique valeur"*. Puis ils inspectèrent les cadastres et les comptes trésoraires :

- En 1731, le cadastre comptait 1 060 florins à 72 livres chacun [Valeur du terroir en livres courantes : 76 320 livres].
- En 1754, le cadastre était réduit à 718 florins, toujours à 72 livres [Terroir : 51 696 livres].
- En 1762, cadastre à 607 florins, *"attendu le nouvel éboulement de 1755"* (mais la valeur de la livre cadastrale n'est pas précisée).
- En 1769, les comptes trésoraires comptaient seulement 1 florin supplémentaire. Les experts étaient d'avis de proroger le sursis d'un demi feu accordé par l'Assemblée générale des communautés en 1749, avec effet rétroactif souhaitable, car la communauté était arréragée envers le receveur de la viguerie.

● **Septembre 1770 :**

ADBR, C 2095, Procès-verbal du 15 octobre 1770.

A Esparron-la-Bâtie [Viguerie de Sisteron, commune actuelle de Bayons], le 12 septembre 1770, eut lieu un débordement des eaux, dont on déclare qu'il *"a causé un dommage considérable au terroir de ce lieu par rapport aux valons qu'il a fait aux terres et engravé une partie d'icelles"*.

AC Caumont, BB 17, délibération du 16 septembre 1770, fol. 183

En septembre, à Caumont, *"les toits de l'église paroissiale dudit lieu ont été fort endommagés par les vents et par les phuyes"*.

AC Orange, BB 43, fol. 122, délibération du 1^{er} novembre 1770

Délibération pour des réparations aux digues de l'Aygues, à Orange.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur